

# cariform special

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
16.08.2022

Date d'impression  
08.09.22

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

cariform special

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse:

Dr. Weigert (Schweiz) AG  
General-Guisan-Strasse 6  
CH-6300 Zug  
No. de téléphone +41 (0) 41 229 40 10  
No. Fax +41 (0) 41 229 40 13  
www.drweigert.ch

#### Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

#### Fabricant:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG  
Mühlenhagen 85  
20539 Hamburg  
No. de téléphone +49 40 789 60 0  
No. Fax +49 40 789 60 120  
www.drweigert.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Eye Irrit. 2 H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.  
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

# carafom special

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
16.08.2022

Date d'impression  
08.09.22

Attention

## Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner. Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

##### acide citrique

No. CAS 77-92-9

No. EINECS 201-069-1

Numéro 01-2119457026-42

d'enregistrement

Concentration >= 25 < 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Eye Irrit. 2 H319

#### Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

#### En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

# carafom special

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
16.08.2022

Date d'impression  
08.09.22

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > -3 < 30 °C

# carafom special

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
16.08.2022

Date d'impression  
08.09.22

## Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

## Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10-13 Autres matières combustibles et non combustibles

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### Acide citrique anhydre

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	2	mg/m <sup>3</sup>
Valeur limite à courte terme	4	mg/m <sup>3</sup>

Groupe du risque pendant la grossesse: SSc; Etablie le: 03/2022; Remarque: Staubgrenzwert e /  
Poussières inhalables i

#### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

#### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques		
Utilisation	Contact permanent avec les mains	
Matériau approprié	néoprène	
Épaisseur du gant	>= 0,65	mm
Temps de pénétration	> 480	min
Matériau approprié	nitrile	
Épaisseur du gant	>= 0,4	mm
Temps de pénétration	> 480	min
Matériau approprié	butyle	
Épaisseur du gant	>= 0,7	mm
Temps de pénétration	> 480	min
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains	
Matériau approprié	nitrile	
Épaisseur du gant	>= 0,11	mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

#### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

#### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

# carafom special

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
16.08.2022

Date d'impression  
08.09.22

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b>	liquide		
<b>Couleur</b>	incolore à jaunâtre		
<b>Odeur</b>	caractéristique		
<b>La limite de l'odeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>valeur pH</b>			
Valeur	env. 1		
température	20	°C	
<b>Point de fusion</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Point de congélation</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Point d'éclair</b>			
Remarque	Non applicable		
<b>Le coefficient de l'évaporation</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>			
évaluation	Non applicable		
<b>limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>			
Remarque	Non applicable		
<b>Pression de vapeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Densité de vapeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Densité</b>			
Valeur	1,16		g/cm <sup>3</sup>
température	20	°C	
<b>Hydrosolubilité</b>			
Remarque	miscible en toutes proportions		
<b>solubilité(s)</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>coefficient de partage: n-octanol/eau</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Température d'inflammabilité</b>			
Remarque	Non applicable		
<b>température de décomposition</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Viscosité</b>			
<b>dynamique</b>			
Valeur	< 50		mPa.s
température	20	°C	

# carafom special

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
16.08.2022

Date d'impression  
08.09.22

## propriétés explosives

évaluation non déterminé

## Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

## 9.2. Autres informations

### Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les lessives alcalines.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### alcools gras ethoxylés

Espèces	rat			
DL50		300	à	2000 mg/kg
Source		Données du fabricant		

##### acide citrique

Espèces	rat			
DL50		11700		mg/kg

##### acide citrique

Espèces	souris			
DL50		5040		mg/kg

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# carafom special

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
16.08.2022

Date d'impression  
08.09.22

	pas remplis.
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	
évaluation	irritant
Remarque	Les critères de classification sont remplis.
<b>sensibilisation</b>	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée</b>	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité</b>	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)</b>	
<b>Exposition unique</b>	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>exposition répétée</b>	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Expériences issues de la pratique</b>	
	L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.
<b>Autres données</b>	
	Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### alcools gras ethoxylés

Espèces	carpe ( <i>Cyprinus carpio</i> )			
CL 50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	96	h		
méthode	OCDE 203			

##### acide citrique

Espèces	cyprins dorés ( <i>Leuciscus idus</i> )			
CL 50	440	à	706	mg/l
Durée d'exposition	96	h		

# carafom special

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
16.08.2022

Date d'impression  
08.09.22

## Toxicité pour les daphnies (Composants)

### acide citrique

Espèces	Daphnia magna		
CE50	120		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

## Toxicité pour les algues (Composants)

### alcools gras ethoxylés

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CE50	1	à 10	mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

non déterminé

### La dégradabilité facile (Composants)

acide citrique

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06\* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés



# carafom special

Version: 3 / CH      remplace la version: 2 / CH      Date de révision: 16.08.2022      Date d'impression: 08.09.22

Code de déchets CEE      15 01 02      emballages en matières plastiques  
Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.  
Code de déchets CEE      15 01 10\*      emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

### Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Voir paragraphes 6 à 8

### Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

moins de 5 %:

agents de surface non ioniques

#### Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)      WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

#### COV

COV (CH)	0	%
COV (CE)	0	%

#### Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### mentions de danger H-de la rubrique 3

H319      Provoque une sévère irritation des yeux.

### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2      Irritation oculaire, Catégorie 2

## carafom special

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
16.08.2022

Date d'impression  
08.09.22

### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IATA: International Air Transport Association  
IBC: Intermediate Bulk Container  
CAS: Chemical Abstracts Service  
VOC: Volatile Organic Compound  
LD: Lethal dose  
LC: Lethal concentration  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative  
SVHC: Substances of very high concern  
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)  
ISO: International Organization for Standardization  
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
IMO: International Maritime Organization  
UN: United Nations  
EU: European Union  
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.